

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

Convocation en date du : 30/11/2023
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 13
Nbre de membres ayant pris part au vote : 13
Pour : 9
Contre : 2
Abstention : 2

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Sept Décembre à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Etaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. HAUWILLER Julien, Mme PRIMAULT Florence, Mme REBOUL Fanny, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents excusés : M. GIRAUD-TELME Michel, M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard

Absents :

Absents représentés :

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2023.119 : Cession terrasse de la Bergerie des Baniols

Monsieur le Maire rappelle la situation de la bergerie des Baniols dont la terrasse d'une surface de 390 m² se situe sur une parcelle communale. C1650 d'une contenance de 1144 m² A ce titre les propriétaires ont donné leur accord pour régulariser l'occupation sur les dernières années et ont réglé les loyers en arriérés.

Cette régularisation était un préalable à toute discussion sur une éventuelle cession.

La commune avait fait réaliser en 2017 par un expert immobilier une estimation de la valeur de ce bien à 49 000 € (valeur au 30/10/2017)

M. Le Maire propose d'actualiser cette somme à 55 200 €.

Sur cette base, il demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette cession.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS (2 contre, 2 abstentions 9 pour).**

- **Approuve** cette vente de la terrasse pour la somme de 55 200 € selon le plan joint en annexe.
- **Dit** que tous les frais annexes notaires, géomètre si nécessaire seront à la charge de l'acquéreur,
- **Autorise** M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette cession

Le Maire,
Patrick RICOU

